

LES ÉDIFICES PUBLICS

MONTRÉAL—LA CONSTRUCTION D'UN GRAND ENSEMBLE

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une question pour le ministre des Travaux publics mais, en son absence, je vais la poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Peut-il nous indiquer si le gouvernement fédéral envisage la construction d'un complexe de plusieurs millions de dollars au centre de Montréal et, dans l'affirmative, s'il est prêt à donner suite à ce projet?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas que, jusqu'ici, le gouvernement fédéral ait conclu aucune entente ni pris aucune décision à ce sujet.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA PRÉVENTION DE LA PIRATERIE AÉRIENNE

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il dire à la Chambre quels sont les progrès faits par l'OACI vers l'adoption d'un système de sanctions à l'encontre des pays qui semblent approuver ou appuyer le terrorisme à bord d'avions? Peut-il également nous dire si le Canada entend se joindre aux autres membres des Nations Unies en vue de la mise en quarantaine des compagnies d'aviation qui tolèrent la piraterie aérienne?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait sans doute, il s'agit là d'un domaine où le Canada a déployé plus d'efforts qu'aucun autre pays. Nous avons approuvé des mesures de ce genre à l'OACI. Nous avons appuyé les initiatives prises sur ce plan aux Nations Unies et nous avons engagé avec Cuba des négociations bilatérales. Nous voulons espérer qu'elles contribueront à mettre un terme à ce genre d'activités, à tout le moins dans une direction. Il s'agit d'un problème extrêmement épineux étant donné la difficulté qu'il y a à trouver des sanctions appropriées, susceptibles d'empêcher ces choses, mais je puis donner au député l'assurance que nous appuyons activement toutes les mesures paraissant utiles. Bien sûr, la mesure la plus importante figure au nombre de celles au sujet desquelles nous ne sommes pas encore parvenus à un accord; elle permettrait de traduire les auteurs d'actes de ce genre devant des tribunaux, soit dans leur pays d'origine, soit dans les pays auxquels appartiennent les avions en cause.

[M. Nesbitt.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre nous dirait-il si le Canada a préconisé d'autres mesures, outre celle dont il vient de parler et qu'il a cherché à faire adopter? En second lieu, je répète ma question antérieure: quelles sont les possibilités d'une action concertée par les États membres des Nations Unies en vue de supprimer ou du moins de rendre moins attrayantes les occasions pour ceux qui songent à commettre des actes de piraterie de l'air?

L'hon. M. Sharp: Ma foi, monsieur l'Orateur, je puis vous assurer que c'est notre objectif tout comme celui de chacun à la Chambre, mais il est très difficile de savoir comment sévir contre ceux qui placent des bombes dans des avions. S'il était possible d'identifier le coupable et de le poursuivre devant les tribunaux pour que justice soit faite, la question n'exigerait pas de longues explications, mais le très honorable représentant le sait, il est beaucoup plus facile de disposer de ceux qui peuvent être traduits devant les tribunaux que de ceux qui échappent aux recherches.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre a parlé de Cuba. Or, le gouvernement du Canada songe-t-il à placer Cuba, pour ainsi dire, sur la liste des pays frappés de sanctions? Je ne parle pas des particuliers, contre lesquels on pourrait exercer des sanctions, mais Cuba semble disposé à accueillir tous ceux qui veulent braquer des avions.

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, tel est l'objet de l'accord que nous élaborons de concert avec Cuba, c'est-à-dire veiller à ce que quiconque aura braqué un avion sera extradé en vue de subir son procès.

L'AGRICULTURE

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LES RETARDS DANS LES REMBOURSEMENTS ET LES SAISIES DE CONTINGENTS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. La Société du crédit agricole a-t-elle pour règle, lorsque les cultivateurs sont en retard dans le remboursement de leurs prêts, d'exiger une cession volontaire ou, à défaut de cela, de procéder à la saisie d'un tiers de leurs contingents de livraison pendant la campagne agricole en cours?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une politique générale, mais, dans certains cas, les arriérés se rapportent à des contrats dont l'exécution est en retard depuis quelques temps; s'il s'agit de tels cas, le député devra